

grunt vendant comme complément aux subventions de l'Etat.

M. VANCAUWENBERGHE estime qu'il est préférable de ne pas recourir au blé de l'étranger, mais de le produire en France. Il est nécessaire par suite de la résistance de l'Allemagne qui ne fait pas face à ses obligations. Nous ferons cet emprunt comme un coup de force, nous ne sommes pas habitués à l'Etat. Si des réparations nous ont été effectuées d'une façon saine, les petits sinistrés ne peuvent être victimes de tels procédés. Ils restent créanciers de la France.

SAROT. — Il faut obliger les profiteurs de guerre, les spéculateurs, à verser leur trop perc.

M. POTIE est d'avis que cet emprunt serait suffisant si l'on limitait son emploi à la zone rouge.

Des distinctions s'éleva GONIALX. Tous les petits sinistrés doivent pouvoir en profiter.

Enfin, le Conseil, à l'unanimité, vote le principe de l'emprunt de trois cents millions, en spécifiant que la responsabilité du département n'est pas engagée.

Le préfet, la délégation des Commissions départementales et des finances vont se mettre à l'œuvre pour examiner toutes les modalités de réalisation et une session extraordinaire sera convoquée pour prendre une décision définitive.

Le projet de la C. G. T. sur la reconstitution

Après le défilé de vœux d'intérêt local, on aborde la discussion du rapport de M. le Préfet sur l'œuvre de reconstitution dans le Nord.

Au nom du 5e bureau, le rapporteur, M. DE LA GRANGE, rend hommage aux efforts accomplis par le Préfet et ses services.

Nous sommes particulièrement heureux de constater, dit-il, dans le rapport préfectoral, qu'en vue de mettre fin aux incertitudes qui s'étaient manifestées en matière de répartition de crédits à des époques indéterminées et selon les possibilités de trésorerie, M. le ministre des Régions libérées a pris la décision de doter les services d'un budget fixe qui permette d'arrêter à l'avance un programme précis dans chacune des branches de cette vaste organisation et de lui assurer les moyens d'action indispensables.

DELANNY signale que les sommes importantes, en disproportion avec ses travaux de emploi, qui sont à peine en voie de commencement d'exécution.

Des abus, dit-il, ont été commis dans la répartition des avances et nous nous sent de prendre des mesures en conséquence.

Discours de Lebas

Après avoir rappelé qu'il a demandé le renvoi à cet ordre du jour la discussion sur la reconstitution, LEBAS se place à reconstruire la lourde tâche accomplie par le Préfet et son personnel, pour la reconstitution, dont les résultats sont remarquables au point de vue industriel et agricole.

Il constate que sur un total de 10 milliards d'avances, les industriels ont reçu la grosse part, 5 milliards 240 millions, 1 milliard 000 millions ont été accordés pour des travaux du bâtiment. Ces énormes avances aux industriels étaient-elles justifiées ? Il ne le croit pas.

Le Conseil général, objet de CLEMENCEY, s'est bien occupé de la reprise des relations avec le Vatican!

Une motion de conciliation

M. VANCAUWENBERGHE estime que diverses idées émises dans les discours de Lebas sont à retenir, notamment celle ayant trait à un emprunt international, garanti par les Alliés et dont l'Allemagne paierait les annuités. Le président propose au Conseil de s'y attacher.

Cette proposition est adoptée. Il en est de même pour la fourniture par l'Allemagne des matériaux qui nous seraient répartis.

Quant à la main-d'œuvre allemande, le président estime que cette question ne doit pas être retenue, puisqu'elle ne trouverait pas, au dire du préfet, son emploi dans le Nord.

A la majorité, le Conseil se rallie à l'avis du président.

La motion Lebas

LEBAS insiste pour la mise au vote de sa motion.

LE PREFET, d'une voix de plus en plus enrouée, n'en voit pas l'utilité.

Le préfet insiste pas, rit lui-même en deux quintes de toux et l'on passe au vote.

La motion Lebas, invitant le Parlement à étudier le projet de la C. G. T. est repoussée à une assez forte majorité. Seuls, les socialistes ont voté pour.

Une motion déposée par Hantès-Sarot, regrettant que sur 7 milliards d'avances, 5,7 milliards seulement aient été affectés aux réparations d'immobilisations et de dommages de la guerre, participant financièrement aux réparations, est repoussée, après une épreuve douteuse.

Elle est adoptée, crie triomphalement SAROT, mais le président lui fait procéder à une deuxième épreuve et le conseiller de Maubeuge, sous un éclat de rire, s'avoue franchement battu.

Ainsi se termina, vers 20 heures, par une note gaie, cette séance que certains avaient cru devoir être orage et grosse d'incidents tapageurs.

quement aux capitalistes, sans distinction de nationalité. Le régime capitaliste est imprévisible à nous révoquer et le problème qui nous occupe ne sera résolu que par la disparition du régime.

LEBAS réfute les objections présentées par MM. Dufour, De La Grange, Crespel, Le Glay, et insiste pour le vote de sa motion.

Déclarations du Préfet

Le préfet assure que le projet de la C. G. T. n'apporte aucune conception nouvelle et réalisable. Ce qui nous manque, ce n'est pas un programme de reconstruction, c'est l'argent, parce que l'Allemagne ne paie pas.

Le préfet assure que le projet de la C. G. T. n'apporte aucune conception nouvelle et réalisable. Ce qui nous manque, ce n'est pas un programme de reconstruction, c'est l'argent, parce que l'Allemagne ne paie pas.

Parlant des avances sur dommages de guerre, le préfet dit qu'elles ont été faites sur des crédits votés par le Parlement.

Les industriels ont reçu des avances en nature, du matériel provenant de magasins de l'Etat, qui a fait en la circonstance une bonne opération. Si des abus sont constatés, l'Etat dispose de moyens propres à les réparer.

Nous avons les coopératives de reconstruction dit le préfet, ça terminant, nous les avons vues à l'œuvre, nous en avons fait l'expérience et nous n'avons pas besoin, pour réparer nos ruines, d'un organisme nouveau, que nous ne connaissons pas.

La reconstitution du pays comme telle n'est pas un projet que nous attendons, c'est l'argent.

La vraie solution, s'écrie M. De La Grange, c'est de faire payer l'Allemagne. M. VANCAUWENBERGHE rend hommage aux efforts du préfet et des collaborateurs, puis la discussion générale est close.

Les avances aux industriels

Une enquête est décidée

M. DUFOUR rapporte un vœu signé de plusieurs députés socialistes, demandant une Commission d'enquête sur les avances sur dommages de guerre, consentie à certains industriels.

Le rapporteur conclut qu'il convient d'étudier le bien fondé ou le mal fondé des allégations portées à la tribune de la Chambre.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Incidents Degroote-Lebas

LEBAS demande au Conseil de voter sa motion demandant que le Parlement étudie au plus vite le projet de la C. G. T.

M. DEGROOTE combat cette motion, sous prétexte qu'elle sort des attributions du Conseil général.

Toutes les Assemblées départementales, reprend LEBAS, se sont occupées de la Conférence de Londres et il serait étrange que les représentants du Nord se désintéressent des modalités de réparations qui nous sont dues.

Un assez vil incident se produit et se prolonge quelques minutes, entre Lebas et M. Degroote. Celui-ci trouve que la motion Lebas a un caractère politique et qu'à ce titre, elle doit être écartée.

Le Conseil général, objecte CLEMENCEY, s'est bien occupé de la reprise des relations avec le Vatican!

Une motion de conciliation

M. VANCAUWENBERGHE estime que diverses idées émises dans les discours de Lebas sont à retenir, notamment celle ayant trait à un emprunt international, garanti par les Alliés et dont l'Allemagne paierait les annuités. Le président propose au Conseil de s'y attacher.

Cette proposition est adoptée. Il en est de même pour la fourniture par l'Allemagne des matériaux qui nous seraient répartis.

Quant à la main-d'œuvre allemande, le président estime que cette question ne doit pas être retenue, puisqu'elle ne trouverait pas, au dire du préfet, son emploi dans le Nord.

A la majorité, le Conseil se rallie à l'avis du président.

La motion Lebas

LEBAS insiste pour la mise au vote de sa motion.

LE PREFET, d'une voix de plus en plus enrouée, n'en voit pas l'utilité.

Le préfet insiste pas, rit lui-même en deux quintes de toux et l'on passe au vote.

La motion Lebas, invitant le Parlement à étudier le projet de la C. G. T. est repoussée à une assez forte majorité. Seuls, les socialistes ont voté pour.

Une motion déposée par Hantès-Sarot, regrettant que sur 7 milliards d'avances, 5,7 milliards seulement aient été affectés aux réparations d'immobilisations et de dommages de la guerre, participant financièrement aux réparations, est repoussée, après une épreuve douteuse.

On a guillotiné "La Chéchia" l'assassin du "Père Lunette"

Le bandit était pressé d'en finir

On ne raccourcit plus à Versailles, disait l'autre jour d'un ton gouailleux Victor Million, l'un des meurtriers du jeune Merville. En effet, le procès présidentiel, pour des motifs divers, était intervenu en faveur de Théron et de Falsati, les bandits du Nord; de David et de Muylt, les assassins de la cabaretière de Bouqueval, et plus récemment encore en faveur de Castan, le marchand de toiles. Mais, cette fois, M. Million dit qu'il avait eu l'excuse valable en faveur de Gaston Castan, dit "La Chéchia", ce jeune bandit de 29 ans qui le 11 septembre 1919, assassinait dans les bois d'Avers-sur-Oise, un vieux ouvrier agricole, Auguste Soulet, plus connu sous le nom de "Père Lunette". Non content d'avoir dépeuplé sa victime, Castan s'en était allé en gare de Creil réclamer un colis que le "Père Lunette" avait confié. C'est ainsi que l'assassin fut identifié.

La police le rechercha vainement jusqu'au mois d'octobre 1920, époque à laquelle il fut arrêté à Langres au moment où il se présentait à la caserne pour accomplir son service militaire.

Traduit devant les assises de Seine-et-Oise, Castan se borna à nier sa culpabilité. Il déclara qu'il ne se souvenait pas d'avoir tué le père Lunette, mais qu'il avait été obligé de le faire par le procureur et désigna un complice que l'enquête judiciaire n'eut aucune peine à innocenter. Ce dernier gesticula à la probabilité alléguée le dernier mot du gendarme qu'aurait pu susciter son extrême jeunesse.

Le condamné a été révisé, mardi à 4 heures. Castan qui dormait profondément, comprit tout de suite que son dernier jour était arrivé et lorsque le procureur de la République lui demanda d'avoir du courage, il répondit : "J'en aurai, mais qu'on fasse vite!"

M. Manche, son défenseur, lui demanda s'il fallait prévenir son frère, mais Castan refusa, ajoutant que s'il avait su que cela finirait ainsi, il se serait fait justice lui-même.

Après avoir embrassé son défenseur ainsi que le pasteur Monod, et avoir avalé deux verres de rhum, Castan, soutenu par deux aides, marcha droit jusqu'à la guillotine. Il était exactement 5 heures moins dix.

Très courtoisement, souriant à demi, après avoir regardé son cadavre du haut en bas, il fut poussé sur la bascule. Une seconde après justice était faite.

Scène tragique dans une gare

UN FORÇEN QUI FUSILLA LE CHEF DE GARE BUT LE CRANE FRACASSE D'UN COUP DE TRIQUE.

Après avoir dîné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Marchiennes (Grosde), un nommé Louis Gourvillain, se rendait à la gare, pour aller chercher son fils, qui lui fut livré. Mais le forçé, qui se dégoûtait de la vie, se précipita sur le fils et le tua d'un coup de trique.

Dernière Heure

L'Allemagne a capitulé

Le Reischtag accepte les conditions des Alliés

Berlin, 10 mai. — LE REICHSTAG A ACCEPTE L'ULTIMATUM DES ALLIÉS, APRES PROPOSITION DE M. WIRTE, LE NOUVEAU CHANCELIER, PAR 221 VOIX CONTRE 175.

Qu'ils paient maintenant!

VOICI LE CALENDRIER DES ECHANGES ALLEMANDES

Voici comment s'échelonnent les paiements et obligations notifiés à l'Allemagne par la note qui réclame les alliés le 8 mai dernier.

REPARATIONS

31 mai 1921 : Paiement d'une somme d'un milliard de marks en devises étrangères aprouvées par la C. D. A., en six effectifs à trois mois sur le Trésor allemand évalués par des experts allemands agréés.

1er juillet 1921 : Création et remise d'obligations pour une somme de 12 milliards de marks.

1er novembre 1921 : Création et remise d'obligations pour une somme de 38 milliards de marks.

1er décembre 1921 : Création d'obligations pour un montant de 88 milliards de marks, celles-ci devant être mises en circulation que si la C. D. A. le juge opportun.

1er janvier 1922 : Paiement des paiements trimestriels dus annuellement par l'Allemagne (en francs) en vertu des paiements devant être effectués par la C. D. A.

15 novembre 1921 : Premier versement trimestriel à l'effet de la 26 % prélevé sur les exportations.

DESARMEMENT

La question avait été réglée par une note des puissances alliées le 29 janvier dernier.

Le désarmement de la Reichswehr devait être accompli le 1er avril 1921. N'ayant pas été fait, il est exigible immédiatement.

Les livraisons de matériel de guerre restant à livrer devant être réalisées au 28 février 1921. Elle n'a pas été accomplie, elle est exigible immédiatement.

Le dernier délai pour la démolition de tous les bâtiments de guerre en construction est fixé au 31 juillet 1921.

JUGEMENT

Le jugement des criminels de guerre en encore accompli doit être exécuté sans réserves ni retard d'après le 4e paragraphe C de la déclaration de Versailles.

La Belgique tient au désarmement

Bruxelles, 10 mai. — Le ministre des Affaires Etrangères a fait à la Chambre une longue déclaration sur la Conférence de Londres, dans laquelle il a déclaré notamment que le traité de Versailles oblige l'Allemagne à désarmer en vue de rendre possible le désarmement général pour la Belgique.

Le désarmement de l'Allemagne est une question de vie ou de mort, car nul plus que la Belgique doit tenir à ce désarmement. Journalièrement, les commissions militaires des Alliés démontrent de nombreuses canonniers, mitrailleuses et batteries de nouvelles. Il faut empêcher que cette situation se prolonge.

Après avoir fait l'historique des manquements de l'Allemagne sur le désarmement, le chef de cabinet a déclaré que le plan de la commission des réparations est équitable et modéré.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvre. — Téléphone 9-51

Conseil municipal

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni hier soir, sous la présidence de Wattremont.

Le Conseil a examiné différentes propositions de l'Administration municipale, dont nous reproduisons les principales :

GRUPE SCOLAIRE DE L'AVENUE LINNE. — Le Conseil adopte le projet de remise en état des installations sanitaires, lavabos, baignoires, etc., du groupe scolaire Linne, accepte la passation d'un marché de gré à gré avec M. Planquart, entrepreneur, et une dépense prévue de 47.500 francs.

financière, compte rendu de la commission de contrôle; 3. Communication de la commission.

Le Secrétaire : H. LEFEBVRE

BOURSES D'ETUDE

Le directeur de l'Institut Turgot a l'honneur d'informer les familles qui le recevra jusqu'au 14 courant les dossiers des candidats aux bourses dans les écoles pratiques de commerce et d'industrie.

Il délivrera, sur simple demande, l'imprimé, feuille de renseignements, que chaque aura à remplir et à joindre au dossier.

Sabli des Flandres

le plus grand succès de la Discalériste Française

DETOURNEMENT

Plainte a été déposée par M. Edmond Moys, entrepreneur, rue de l'Industrie, 193, contre un nommé Charles Bouchard, 37 ans, voyageur de commerce, sous l'inculpation d'avoir détourné à son préjudice une somme de 431 francs.

VITRINE CAMBRIOLEE

Mme Léa Gleyesen-Vanmarcke, bouchère, rue de Lannoy, 170, a porté plainte contre des inconnus qui, après avoir brisé la vitrine de son magasin, lui ont dérobé des saucissons. Le préjudice total est évalué à 200 francs.

CHUTE GRAVE

En tombant chez elle, hier matin, Mme Florine Halbergh, 75 ans, démentaire au Bell, 42, s'est fracturé plusieurs côtes. M. le docteur Morival l'a fait admettre à l'hôpital.

LA COURSE CYCLISTE DU 15 MAI

Dirigée prochainement, aura lieu la course cycliste Roubaix-Amélieux, qui partira du siège du Comité organisateur, 43, rue de Tournai.

250 francs de prix en espèces et divers objets seront partagés entre les vainqueurs. Arriveront après le départ, deux courses de 5 kilomètres, l'une à pied, l'autre à bicyclette, mettront aux prises les enfants de moins de 13 ans. 50 francs de prix pour les premiers arrivants.

COUPS DE FOUET

M. Henri Dupire, éboueur, rue d'Anzin, cour Fremaux, 7, a porté plainte contre un individu qui, le 6 mai, dans la rue de Beaumont, au cours d'une querelle, l'a frappé à coups de fouet.

TOURCOING

LA PAROLE EST D'ARGENT.

M. Paul Hembise, garagiste, demeurant rue de Dunkerque, 20, a fait l'objet d'un procès-verbal pour ivresse et outrages à agent.

LA Foudre TOMBE

Au cours de l'orage qui grondait avant-hier soir, la foudre est tombée sur la chapelle de l'Immaculée Conception de M. Carrière, boulanger, à l'angle des rues de la Latte et de Tunis. Les dégâts, purement matériels, sont peu importants.

LE MARCHÉ AUX FICHES, FOCH, PÉTAÏN

LE MARCHÉ AUX FICHES, FOCH, PÉTAÏN

122. — Villers-Marmoussin, rue de la République, 122. — Villers-Marmoussin, rue de la République, 122. — Villers-Marmoussin, rue de la République, 122.

LILLE

Fêtes de Mai

A l'occasion des fêtes de mai, les organisations de la Municipalité, l'Administration Municipale, l'Association des Propriétaires et des Commerçants de Lille, ont décidé de donner, si possible, congé à leur personnel le samedi 14 mai, après-midi, une partie des principales festivités commencent ce jour-là, à 14 heures.

Modifications au Programme

Le samedi 15 mai, à 15 heures, Congrès de la Municipalité du Nord, salle du Conservatoire au lieu de la "Bourse" dit Commerce.

Dimanche 15 mai, à 15 heures. — Arrivée au Gare de Lille de M. le Président de la République accompagné de M. le Ministre de l'Instruction Publique, du lieutenant de M. le Ministre de la Guerre.

Lundi 16 mai. — A 21 heures, place de la République, fête de gymnastique de nuit.

VOIES URINAIRES

Chapitre des Voleurs

DEUX BECANIERS PINCES

M. Perry, chef de la sûreté, a mis hier la main au collet des nommés Léon Tougeat, 45 ans, charretier, 58, rue d'Arce, et Louis Laurent, 32 ans, 7, rue des Régiments.

Ces deux individus sont, à n'en pas douter, deux professionnels du vol de vélos. On les a notamment surpris d'avoir dérobé le 6 mai, celui de M. Vanmarcke, menuisier, 17, rue de la Paix d'Arce, qui avait momentanément abandonné devant son domicile.

Une perquisition faite chez Tougeat, a amené la découverte d'accessoires pour vélos, dont la provenance reste à établir.

Le principal intéressé ne contre toute évidence, par ailleurs, pour lui, son complice Laurent a passé des heures complètes.

LES CHEVALIERS DE TILBERGHEIN

Au cours de l'avant dernière nuit, une tentative de cambriolage a été commise chez M. Scaillet, négociant en bonneterie, 110, rue des Postes.

Ce dernier ayant été éveillé par des bruits suspects, voulut se rendre compte de ce qui se passait. Il fut ainsi en train de saisir deux individus à fracturer la porte d'entrée de son établissement, dans laquelle ils avaient déjà pénétré. Trois, autour de la serrure, à l'aide d'un vilbrequin.